

Motion de MM. Souhail Mouhanna, Alain Comte, Sami Kanaan et Jean-Pascal Perler: «Pour une régularisation rapide de tous les faux temporaires».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la
séance du 10 avril 2001)

MOTION

Considérant:

- l'acceptation par le Conseil municipal à l'unanimité de la motion M-151 «Non à la précarité des emplois en Ville de Genève»;
- la réponse encourageante du Conseil administratif à cette motion;
- l'insuffisance des mesures prises par le Conseil administratif tant au niveau des délais, trop longs, que du nombre, trop limité, des régularisations envisagées;
- la nécessité d'associer les organisations représentatives du personnel à la concrétisation de la politique de régularisation des faux temporaires;
- la forte amélioration des finances de la Ville de Genève,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à procéder, de concert avec les organisations représentatives du personnel, à la régularisation de tous les faux temporaires, au plus tard à fin juin 2001;
- à prendre les mesures propres à empêcher que de nouveaux cas de faux temporaires surviennent en Ville de Genève.